



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de MOYAUX

L'an **deux mil vingt, le vingt novembre**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **MOYAUX**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. BENOIT CHARBONNEAU**.

Étaient présents : M. BENOIT CHARBONNEAU, Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS, M. ALAIN LEBEY, Mme BRIGITTE CROMBEZ, Mme LILIANE MUTRELLE, Mme JACQUELINE DELILLE, Mme HELENE NEUVILLE, M. PHILIPPE DURAND, M. PATRICK CORBLIN, Mme SOIZICK LECOUTURIER, M. MICHEL ROBERGE, M. ALAIN LECAT, M. EMMANUEL LEPROUX, Mme PEGGY MALBRANCHE, M. SEBASTIEN FOUQUES.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : M. ALAIN LEBEY.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-074 : huis clos

Au vu des conditions sanitaires, et à la demande de trois conseillers municipaux, le huis clos est voté à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-075 : Budget: remboursement de la salle des fêtes

Au vu de la situation sanitaire, Monsieur le Maire propose de prendre une délibération d'ordre générale permettant le remboursement de la location de la salle des fêtes pour les personnes ayant louées la salle entre le 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021.

Ceci énoncé,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le remboursement de la salle des fêtes des locataires le demandant entre le 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021 pour des raisons liées à la crise sanitaire.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-076 : Ressources Humaines: frais de déplacement modifications

Vu le Décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat Vu l'Arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires

des personnels civils de l'Etat,

Vu l' Arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,

Vu la publication des différents arrêtés et décrets réglementant les frais de mission et ordre de mission des agents communaux, il est nécessaire d'actualiser la délibération concernant les frais de déplacement et des ordres de mission des agents comme suit :

MISSIONS	INDEMNITES			PRISE EN CHARGE PAR
	DEPLACEMENT	NUITEE	REPAS	
Mission à la demande de la collectivité (réunion, achat, professionnel, visite médical...)	OUI	OUI si la mission le nécessite	OUI si la mission le nécessite	MAIRIE DE MOYAUX
Concours ou examen professionnel à raison d'un par an (2 déplacements épreuve admissibilité et admission)	OUI	NON	NON	MAIRIE DE MOYAUX
Formations : intégration, perfectionnement, droit individuel à la formation, validation des acquis...	OUI	OUI si la mission le nécessite	OUI si la mission le nécessite	CNFPT, si frais non pris en charge (inférieur à 50km) pris en charge par la MAIRIE DE MOYAUX

Les indemnités de mission :

Catégorie (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2000 kms	De 2001 à 10 000 kms	Après 10 000 kms
De 5 cv et moins	0.29€	0.36€	0.21 €
De 6 à 7 cv	0.37€	0.46€	0.27 €
De 8 et plus	0.41€	0.50€	0.29 €

Frais de mission :

-Repas 17.50 € maximum

-Nuitée 70.00 € maximum

Ceci énoncé,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- La mise en place des ordres de mission spécifiques et permanents, lorsque les agents territoriaux sont amenés à se déplacer hors de leur résidence administrative,
- Les conditions de remboursement des frais de déplacement, de mission et d'indemnisation en cas de déplacement définies ci-dessus

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-077 : Budget: Dépenses à imputer au compte 6232

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les dépenses suivantes au compte 6232: vins d'honneur, gerbes, couronnes, vœux du maire, manifestations et réceptions associatives, alimentations, boissons, cadeaux divers ou cartes cadeaux, feux d'artifices, repas des aînés, colis des anciens, repas officiels.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION NON ADOPTÉE MA-DEL-2020-078 : Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de préservation du ruisseau des Marnes

L'arrêté en annexe est présenté.

Après un échange, l'ensemble du conseil municipal est convaincu de la démarche environnementale, mais il se pose la question de la compensation donnée aux agriculteurs ou propriétaires concernés par cet arrêté.

Monsieur le Maire et Madame Peggy Malbranche ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité s'abstient.

13 VOTANTS
0 POUR
0 CONTRE
13 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-079 : Réflexion du projet de la Maison France Service - Services publics et postaux

Monsieur le Maire présente la proposition d'une Maison France Service en collaboration avec la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

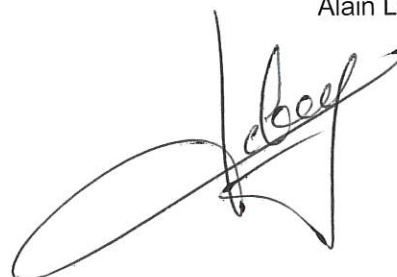
Ce projet concerne la Poste de Moyaux, la Mairie est propriétaire des murs, il y a 3 ans la Poste a été renforcée par une MSAP et un Point Info 14 par le Conseil Départemental, elle offre un bouquet de services.

Malgré ces mesures, le trafic de la Poste est en baisse constante, les pratiques de besoins postaux chutent. Les communes sont mises devant leurs responsabilités, et la nécessité de trouver des partenaires pour maintenir ce service. Ainsi il est proposé de mettre en place une Maison France Service en lien avec la Communauté d'Agglomération. Une somme sera versée annuellement : service postale, cour informatique, service touristiques. L'ensemble des services seraient pris en charge par la CALN avec deux agents.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Fin de séance à 20h45
Le secrétaire de séance,
Alain LEBEY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Lebey', written in a cursive style. The signature is positioned below the typed name and title.